



45^{ème} Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 9 - 10 novembre 2016

UNEP/CMS/StC45/Doc.20

SYNERGIES ET PARTENARIATS

*(Préparé par le Secrétariat de la CMS)
(septembre 2016)*

Résumé

Le présent rapport met en relief les travaux réalisés en coopération avec les principales parties prenantes, y compris les Conventions et les organisations internationales liées à la biodiversité, comme le préconisent les Résolutions 11.10 et 11.11.

Il présente un aperçu de l'état d'avancement des activités entreprises jusqu'en septembre 2016, depuis la 44^{ème} session du Comité Permanent de la CMS (CMS StC44, 14-15 octobre 2015, Bonn, Allemagne). Il contient des détails des activités inter-institutions du Secrétariat selon ce qui est décrit dans le document UNEP/CMS/StC45/Doc.16.1 Mise en œuvre du programme de travail 2015-2017.

SYNERGIES ET PARTENARIATS

(Préparé par le Secrétariat de la CMS)

Promouvoir les thématiques de la CMS dans le système de l'ONU

Programme de développement et objectifs de développement durable pour l'après 2015

1. Suite à l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), le Secrétariat coopère avec le PNUE/DELC et apporte des contributions à un exercice visant à souligner les liens entre les objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices et les objectifs d'Aichi et les ODD. Les résultats de cet exercice de cartographie sont importants pour comprendre la contribution des espèces migratrices à la réalisation des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aider à rationaliser les stratégies et l'établissement de rapports nationaux.

Processus et initiatives sous l'égide du PNUE

2. Le Secrétariat a participé au Groupe de travail du PNUE chargé de revoir l'état actuel et le niveau d'efficacité des accords administratifs et de la coopération programmatique entre le PNUE et les secrétariats de la convention qu'il administre. Le Secrétariat a également contribué au projet du PNUE « *Améliorer l'efficacité et la coopération entre les conventions portant sur la biodiversité et explorer les opportunités pour multiplier les synergies* » en vue d'élaborer des options concrètes. Les résultats des deux initiatives ont été présentés à la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en juin 2016 et ont débouché sur deux [Résolutions](#) spécifiques. Des discussions sont en cours avec le PNUE et les AME concernant la mise en application de ces dispositions. Il convient de souligner que la Résolution 2/17 portant sur le *Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies sur l'environnement pour faciliter la coopération, la collaboration et les synergies entre les conventions portant sur la biodiversité* demande au Directeur exécutif du PNUE d'harmoniser le programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec les décisions et les résolutions des conférences des Parties aux conventions liées à la biodiversité, et invite les conférences des parties à tenir compte du programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement durant leurs délibérations.

Encourager les synergies avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

Groupe de liaison sur la biodiversité

3. Le Secrétariat a participé à la dixième réunion ordinaire du Groupe de liaison sur la biodiversité qui s'est tenue en septembre 2015. On trouvera [ici](#) le rapport de la réunion. La onzième réunion ordinaire du Groupe a eu lieu à Bonn le 23 août 2016 sous la présidence du Secrétariat de la CMS. Les participants se sont notamment penchés sur les résultats des processus liés aux synergies entre les conventions liées à la biodiversité, notamment les Résolutions de la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, les indicateurs et le suivi dans le cadre des ODD: la préparation des prochaines Conférences des Parties (CITES et CDB) et les attentes y associées, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, ainsi que les mécanismes financiers, y compris le FEM.

Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité (AME)

4. Entre-temps, des contacts individuels ont été maintenus avec des membres du Groupe de liaison sur la biodiversité moyennant la mise en œuvre de plans de travail conjoints et le renforcement des synergies chaque fois que possible.

5. La CMS a été invitée à prendre part à une série de réunions préparatoires régionales pour la COP17 de la CITES et la COP13 de la CDB et à contribuer aux sessions portant sur des questions d'intérêt commun et promouvant les synergies.
6. Dans le cadre de leur Plan de travail conjoint pour 2015-2020, les Secrétariats de la CMS et de la CITES ont organisé leur première réunion commune qui a été une occasion unique pour les États de l'aire de répartition de prendre connaissance des mesures de conservation du lion d'Afrique dans son aire et d'étudier une feuille de route claire et concrète à l'échelle du continent pour la conservation de cette espèce africaine emblématique, y compris la liste des espèces inscrites aussi bien à la CITES qu'à la CMS. La réunion a eu lieu à Entebbe (Ouganda) les 30 et 31 mai 2016 et a publié un [communiqué](#) qui demande des efforts concertés pour conserver cette espèce.
7. Le Secrétariat de la CMS, en sa qualité de membre du Groupe de liaison sur la biodiversité, a pris part au Groupe consultatif informel établi au titre de la Décision XII/6 de la COP de la CDB chargée d'élaborer des options en vue de renforcer les synergies et d'améliorer l'efficacité au sein des conventions liées à la biodiversité. Le Secrétariat de la CMS a facilité la nomination des représentants de ses Parties à l'atelier spécialisé qui a eu lieu à Genève en février 2016 et a contribué à toutes les consultations. Les [résultats](#) de l'atelier, qui comprennent une série d'options et une feuille de route pour leur réalisation, ont été présentés à la première réunion de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de la mise en œuvre qui s'est déroulée le 6 mai 2016 et sera présentée à la COP13 de la CDB (Cancún, Mexique, 4 - 17 décembre 2016).
8. Une collaboration étroite avec la Convention de Berne a été poursuivie sur plusieurs questions. En particulier, le Secrétariat de la Convention de Berne a été invité à participer à la réunion du Groupe de travail pour le Mécanisme d'examen de la CMS qui se tiendra les 19 et 20 septembre 2016 à Bonn et à partager son expérience pour ce qui concerne le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Renforcer la collaboration existante avec d'autres OIG et la société civile

9. Le Secrétariat a renouvelé ses engagements avec des organisations intergouvernementales et la société civile par le biais de contacts réguliers, de réunions et d'appels téléphoniques, pour examiner les progrès accomplis et l'échange d'informations sur les nouveaux problèmes.
10. La CMS a continué de bénéficier de l'appui de nombreuses ONG dans le cadre de la mise en œuvre des Accords et Mémoires d'entente sur les espèces et le fonctionnement de différents processus et groupes de travail scientifiques comme il est décrit dans le document UNEP/CMS/StC45/Doc.16.1 *Mise en œuvre du programme de travail 2015-2017*.

Renforcement des relations entre la Famille CMS et la société civile

11. Afin de promouvoir la mise en œuvre de la Résolution 11.11 sur le « *Renforcement des relations entre la Famille CMS et la société civile* », le Secrétariat a publié la notification 2016/017 le 14 juillet 2016 invitant les Parties, d'autres gouvernements, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) à revoir les options et faire des recommandations qui permettraient de renforcer les relations entre la Famille CMS et la société civile.
12. Au 1er septembre 2016, le Secrétariat a reçu deux contributions du Gouvernements de l'Australie et du Togo. En réponse à la notification 2015/19 publiée le 16 Juillet 2015, le Secrétariat a reçu une contribution de «Wild Migration» sous la forme d'une proposition de projet intitulé «Projet *Firebird*: Renforcer l'implication des ONG dans la Famille CMS». Toutes les soumissions sont

contenues, comme elles ont été reçues, en Inf.1 y compris leur traduction de courtoisie dans les langues officielles. Ces contributions ont été consolidées et traduites en recommandations touchant à la fois aux niveaux national et international comme suit:

- Explorer les moyens pour permettre que le travail des ONG et OSC soit officiellement et systématiquement signalé dans la Famille CMS pour l'examen de ses organes de décision;
- Assurer une plus grande participation des ONG et des OSC dans les processus de la Famille CMS et de leur participation à des réunions connexes grâce à une meilleure utilisation des technologies web et de la communication, y compris la vidéoconférence, et à travers la convocation de dialogues réguliers dédiés avant les COP de la CMS (en fournissant les allocations nécessaires d'espace et de temps);
- Améliorer la compréhension et la capacité des ONG et des OSC à s'engager avec le programme de la Famille CMS par le développement de matériaux d'apprentissage en ligne spécifiques;
- Fournir un soutien aux représentants des gouvernements et renforcer leur capacité à mettre en œuvre les instruments de la Famille CMS en créant des comités et des plates-formes nationales, y compris les ONG et la société civile pour l'échange d'informations et d'expériences, et la promotion des activités dans le domaine qui sont conçues pour accroître la pertinence de la CMS.

Il a été noté que la pertinence et la rentabilité sont des éléments essentiels de toute recommandation proposée.

S'engager dans des collaborations stratégiques

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

13. Suite à la résolution CMS 11.10 et la décision DEC/XII/30 de la COP CDB, le Secrétariat de la CMS a transmis au Secrétariat de la CDB la décision prise par le StC44 de la CMS (inclue dans l'Annexe II) sur des conseils pour le FEM concernant le financement des priorités nationales pour la CMS aligné à la mise en œuvre des objectifs d'Aichi. Ces conseils ont été transmis au Secrétariat de la CDB à temps pour leur première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (2-6 mai 2016) et est ensuite présenté à la COP13 de la CDB pour examen. Le Secrétariat de la CMS émettra une notification en Octobre 2016 pour rappeler aux Parties et parties prenantes ces conseils et toutes les autres dispositions relatives à la conservation des espèces migratrices de la CMS à prendre en compte lors des négociations liées à la COP13 de la CBD.

Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

14. Après l'approbation de la quarante-quatrième réunion du Comité permanent de la CMS en 2015, le Mémoire de coopération entre la CMS et la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) a été soumis à la CTOI. Bien que l'approbation par la CTOI soit encore en suspens, la coopération entre la Famille CMS et la CTOI continue. Un atelier conjoint de renforcement des capacités a été organisé par les deux Secrétariats et appuyé par le MdE Requin et le MdE de l'IOSEA. Il a été hébergé par le Ministère de l'agriculture et des pêches d'Oman à Muscat du 18 au 22 octobre 2015. Il a dispensé une formation spécialisée à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'observateurs en Oman, au Pakistan et en République islamique d'Iran, l'accent étant mis sur la pêche au filet maillant.

Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

15. En vertu du mandat conféré par la Résolution 10.8 de la CMS, le Secrétariat a continué de suivre le processus d'IPBES. Le 9 Septembre 2016, le Secrétariat a publié la notification 2016/023 attirant l'attention sur un appel d'IPBES pour participer à l'examen du [Projet de rapport de cadrage](#)

[pour l'évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité](#) qui a été produit lors d'une réunion tenue à Bonn en Allemagne du 2 au 4 août 2016. De plus, la notification a annoncé la diffusion des versions finales des résumés à l'intention des décideurs (SPM) de [l'évaluation méthodologique des scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques](#) et de [l'évaluation thématique sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire](#) qui ont été approuvées par la plénière de l'IPBES en Malaisie en février 2016.

Encourager la collaboration au niveau régional et la présence de la CMS dans les régions

16. Bien qu'aucun progrès n'ait été enregistré en ce qui concerne l'établissement de coordonnateurs régionaux en Afrique, dans le Pacifique et en Amérique latine, le Secrétariat continue de renforcer ses relations avec divers bureaux et institutions régionaux du PNUE, particulièrement en vue de l'organisation d'ateliers régionaux dans le cadre de la préparation de la 12^{ème} Réunion de la Conférence des Parties (COP12, 22-28 octobre 2017, Manille, Philippines).

Action requise:

Le Comité permanent est invité à:

- i. Prendre note des progrès accomplis et formuler des observations pour orienter davantage le Secrétariat dans la mise en œuvre des synergies et partenariats durant cette période intersession ;
- ii. Examiner les recommandations formulées pour renforcer les relations entre la Famille CMS et la société civile (voir aussi Inf.1) et apporter de nouvelles contributions conformément à la Résolution 11.11 pour examen à la COP12.